



Mende le 28 janvier 2016

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**  
Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale  
DSDEN de la **Lozère**  
BP 22 / 3, Rue Chanteronne  
48001 MENDE Cedex

Objet : circulaire temps partiel

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie**

Vos services viennent de publier la circulaire départementale relative au Temps Partiel.

Sans porter pour l'instant d'appréciation sur le contenu, nous tenons à vous faire part de notre profond mécontentement en ce qui concerne la date limite de transmission, fixée au vendredi 19 février 2016, alors qu'elle avait été arrêtée au 31 mars l'année dernière, et que la date « nationale » retenue est le 23 mars.

Nous souhaitons exprimer, une nouvelle fois, notre incompréhension. Si un calendrier aussi resserré doit permettre une meilleure gestion de ce dossier et une information correcte des personnes concernées, dans des délais raisonnables, nous ne manquerons pas de nous en féliciter.

Mais ce qui s'est passé ces dernières années ne nous incite pas à être très optimistes, le traitement effectif des demandes étant toujours très tardif, et ce, quel que soit le calendrier arrêté, et l'information des personnels très aléatoire.

Nous vous prions de croire, **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

**Alain ROUSSON**  
Secrétaire Départemental